



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lac du Broc, Météo Côte d'Azur

EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE, LES MESURES DE RESTRICTION PERMETTENT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

ABONNEZ-VOUS POUR SUIVRE LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL



Prefet06

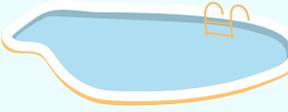
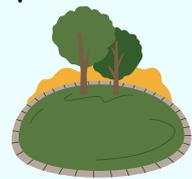


@prefet06



www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Secheresse/

Selon les différents stades de sécheresse, ma commune doit :

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Piscines publiques 	Remplissage sous autorisation du maire et de l'ARS*	Remplissage sous autorisation du maire et de l'ARS*	Remplissage interdit*
Fontaines 	Fermeture des fontaines sauf si circuit fermé ou bouton poussoir	Fermeture des fontaines sauf si circuit fermé ou bouton poussoir	Fermeture des fontaines sauf si circuit fermé ou bouton poussoir
Espaces verts 	Interdit d'arroser de 8h à 20 et réduire sa consommation de 20%	Interdit d'arroser*	Interdit d'arroser*
Jeux d'eau 	Interdit sauf si lié à la santé publique	Interdit sauf si lié à la santé publique	Interdit sauf si lié à la santé publique
Douche de plage 	Fermeture des douches	Fermeture des douches	Fermeture des douches
Terrains de sport 	Interdit d'arroser entre 8h et 20h	Interdit d'arroser*	interdit d'arroser*
Nettoyage des rues, voiries, terrasses et surfaces imperméables 	Interdit sauf avec système sous pression par la collectivité	Interdit sauf avec système sous pression par la collectivité	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire
Plan d'eau et baignades artificielles 	Remplissage et mise à niveau interdits (sauf pisciculture)	Remplissage et mise à niveau interdits (sauf pisciculture)	Remplissage et mise à niveau interdits (sauf pisciculture)